

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 1112-7 et L. 6113-7

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 212-2 et 3, L. 214-3 et 4 et R. 212-14

VU le décret n° 2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement des données de santé à caractère personnel et modifiant le code de la santé publique

Vu l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières

VU la décision DG/SP A6a/766/19 du 16 octobre 2019 portant affectation de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint,

VU le décret du Président de la République, en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER, Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 1^{er} octobre 2014

DECIDE

ARTICLE 1er

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/647/17 en date du 13 septembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur David LARIVIERE, Directeur adjoint, chargé du Pôle de gestion des investissements et de la logistique.

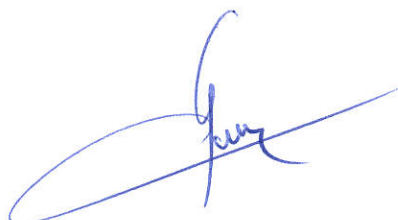
ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, chargé du Pôle de Gestion Investissements, Logistique, Achats, pour signer en ses lieu et place l'ensemble des bordereaux d'élimination d'archives administratives et techniques produites par l'établissement en application de l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières.

S'agissant d'archives publiques, ces bordereaux sont ensuite transmis aux Archives départementales pour visa avant élimination effective.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

Copies :

- O. GAK
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- BAC
- Cabinet de la DG